



les grottes de Bétharram

Bulletin municipal

JANVIER 2026



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
ÉDITO.....	2
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2025.....	3
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 2 Octobre 2025	6
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 28 Novembre 2025	11
COMMISSION ANIMATION	15
COMMISSION TOURISME	16
VALORISATION DU COL DU SOULOR	16
INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES	17
L'ÉTOILE JOYEUSE.....	18
COMITÉ DES FÊTES	19
L'ÉCOLE PUBLIQUE	20
SIVU PINOCCHIO	21
ENTENTE SPORTIVE NAY VATH VIELHA	22
LA CORRUDA.....	24
MONTAUT-LESTELLE FRELONS	26
CLUB DE PÉTANQUE	27
LA RUCHE.....	28
LES AMIS DES SANCTUAIRES.....	31
CONCERT DU NOUVEL AN.....	32
ÉTAT CIVIL.....	33
NUMÉROS UTILES.....	33

LE MOT DU MAIRE

Ce dernier bulletin municipal du mandat est l'occasion pour moi de faire un point sur les projets qui ont été réalisés pendant 6 ans.

Tout d'abord le chantier du Lestelle-Café est maintenant terminé et le restaurant est ouvert depuis le 5 janvier. Les travaux auront duré 16 mois comme initialement prévus. Ceux de l'Office du Tourisme et du Tiers Lieu seront totalement finalisés durant ce mois de janvier.

La restauration des stations du Calvaire de Bétharram est achevée également. Ce fut un gros chantier dont les premières études ont commencé en 2015 et dont les travaux se sont déroulés en deux phases entre 2018 et 2025. Pour rappel la maîtrise d'ouvrage de ce chantier a été déléguée à la Communauté de Communes du Pays de Nay (CCPN) et les Amis des sanctuaires ont contribué au financement de la part communale des travaux.

Je les remercie à nouveau d'avoir rendu possible la restauration de ce magnifique patrimoine.

La transformation de l'ancien hôtel « Le Central » en 10 logements intergénérationnels portée par l'Office 64 de l'Habitat dans le cadre d'un bail emphytéotique est à la phase d'avant-projet. Il fait actuellement l'objet de concertation entre les architectes en charge du projet et l'architecte des bâtiments de France. Nous espérons obtenir le permis de construire au cours de ce premier semestre.

Les élections municipales du mois de mars me contraignent à une certaine sobriété dans mes propos. Je tiens néanmoins à remercier tous les acteurs professionnels et associatifs qui participent à la vie sociale et économique de notre village et contribuent ainsi à sa dynamique.

Je vous souhaite une belle année 2026, une bonne santé et souhaite également que vous trouviez dans notre cher village la sérénité et la bienveillance si absentes de notre monde aujourd'hui.

Jean-Marie BERCHON

ÉDITO

Rappels des moments importants de notre village durant ce dernier semestre, vous trouverez informations, résumés, rappels, et projets de nos commissions et nos associations, qui sont nombreux et actifs.

Comme d'habitude, les résumés des Conseils municipaux vous informeront sur les débats et décisions prise au cours des réunions et l'importance d'une gestion adaptée au mieux en fonction de nos besoins.

Le « Lestelle-Café » est ouvert, comme promis pour ce début d'année et beaucoup d'entre nous ont déjà testé avec plaisir son accueil et sa cuisine. Un endroit que notre village attendait avec hâte ! Toutes les informations se trouvent sur nos supports de communication (Facebook, site internet, Intramuros...)

Foot, trails, pétanque ... les sports sont à l'honneur. Notre camping continue sur sa lancée pour offrir toujours plus d'attrait pour nos touristes, et le tiers-lieu a plein d'idées pour activer un lien social et convivial que tous attendent.
Un peu de patience et tout sera au point pour ouvrir rapidement.

Quelques petits clins d'œil, quelques souvenirs de bons moments passés ... enfin, tout ce qui pourrait nous faire rire ou sourire sont réunis dans ces quelques pages.

Continuons à nous investir pour qu'ici reste un endroit où il fait bon vivre.

Bonne et heureuse année, paix autour de nous, et sérénité dans nos débats et nos échanges.

Monique Duhourcau

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à 19 h 00, le Conseil municipal de la Commune de Lestelle-Bétharram, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Jean-Marie BERCHON, Maire,

Date de convocation : 2 juillet 2025

Etaient présents :

- M. Berchon Maire ;
- MM Graciaa, Ladesbie, Mme Bonnefon, Mme Duhourcau, adjoints
- M Cazus, M De Sousa, Mme L'Haridon-Boiteau, Mme Magendie, Mme Mengelle, Mme Vissières, M Boiteau , Mme Bétran-Luciat, et M Lucchini et Conseillers municipaux.

Absents excusés : M Martell qui a donné pouvoir à M Berchon

Secrétaire de séance : M Graciaa

0 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2025.

I – DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°1 : Modification des dates de mise à disposition du dossier de Modification Simplifiée N°1 du PLU

Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à l'unanimité ;

DÉCIDE que la mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 1 du PLU sera effectuée du 15/08/2025 au 15/09/2025.

CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et l'autorise à signer l'ensemble des documents à intervenir entre les parties.

Délibération n°2 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du pays de Nay dans le cadre d'un accord local.

Au plus tard au 31 octobre 2025, la composition du conseil communautaire de la CCPN sera fixée par arrêté inter-préfectoral, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale (*droit commun*).

Le Maire indique au conseil municipal lors d'un Bureau communautaire spécial réuni le 6 juin 2025, ce cadre réglementaire a été présenté, ainsi que plusieurs simulations de répartition.

Suite à cette réunion, il est envisagé de conclure, entre les communes membres de la CCPN un accord local, fixant à 52 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer à 52 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Nay, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
NAY	3203	4
BORDES	2878	4
COARRAZE	2170	3
ASSAT	2055	3
ASSON	1997	3
BENEJACQ	1987	2
BOEIL-BEZING	1330	2
MIREPEIX	1254	2
MONTAUT	1121	2
IGON	1008	2
ANGAIS	895	2
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	850	2
ARROS DE NAY	816	2
LESTELLE-BETHARRAM	795	2
NARCASTET	756	2
BORDERES	676	2
BEUSTE	675	1
BAUDREIX	585	1
BOURDETTE	506	1
BALIROS	504	1
LAGOS	468	1
ARTHEZ D'ASSON	458	1
PARDIES-PIETAT	447	1
SAINT-VINCENT	395	1
HAUT DE BOSDARROS	325	1
SAINT-ABIT	300	1
LABATMALE	258	1
FERRIERES	87	1
ARBEOST	78	1

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 3 - Participation au budget annexe des locaux commerciaux 42103

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE la participation du budget communal au budget annexe 42103 Budget des locaux commerciaux à 1.500,00 €

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Délibération n°4 : Décision budgétaire modificative : Budget communal

Une délibération budgétaire modificative est votée, à l'unanimité, pour l'ajustement de crédits pour un montant de 724 €.

Délibération n°5 : Décision budgétaire modificative : Budget locaux commerciaux

Une délibération budgétaire modificative est votée, à l'unanimité, pour l'ajustement de crédits pour un montant de 1 500 €.

Délibération n° 6 : Tarifs Services périscolaires 2025/2026

Le Maire informe l'Assemblée que suite au changement de prestataire pour la fourniture des repas de la cantine, la commission des affaires scolaires propose de modifier les tarifs de la cantine.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

FIXE les tarifs comme suit à compter du 01 septembre 2025 :

Cantine	
Quotient familial mensuel	Tarif repas enfant
Moins de 1000 €	1,00 €
De 1001 à 1500	3,00 €
Plus de 1501	4,00 €

Repas des commensaux : 5,00 €

Garderie (inchangé)		
Quotient familial mensuel	Nombre enfants	Tarif
Moins de 1000 €	1 enfant	1,50 €
	Autres enfants	0.75 €
De 1001 à 1500	1 enfant	2.10 €
	Autres enfants	1.05 €
Plus de 1501	1 enfant	2.70 €
	Autres enfants	1.35 €

Délibération n°7 : Adhésion à la Centrale d'Achats de La Fibre 64

Le Maire propose à l'Assemblée :

- d'adhérer à la centrale d'achats de La Fibre64. Cette adhésion d'un montant de 100,00 € HT est inscrite au budget de la collectivité.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion présentée en annexe de la présente.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer à la centrale d'achats de La Fibre64. Cette adhésion d'un montant de 100,00 € HT est inscrite au budget de la collectivité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion présentée en annexe de la présente.

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 2 Octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux octobre à 19 h 00, le Conseil municipal de la Commune de Lestelle-Bétharram, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Jean-Marie BERTHON, Maire,

Date de convocation : 26 septembre 2025

Étaient présents :

M. Berthon Maire ;

MM Graciaa, Ladesbie, Mme Bonnefon et Mme Duhourcau, adjoints

M Cazus, M De Sousa, Mme L'Haridon-Boiteau, Mme Magendie, M Martell, Mme Mengelle, M Boiteau, Mme Bétran-Luciat et M Lucchini, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Vissières qui a donné pouvoir à M Ladesbie

Secrétaire de séance : Alain Graciaa

0 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2025.

I – DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°1 : création d'un emploi permanent d'adjoint technique

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal la création d'un emploi permanent à temps non complet d'un adjoint technique pour assurer les missions qui lui incombent : surveillance durant le repas de midi, entretien de la cantine et de la vaisselle.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 10 heures.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DÉCIDE :

- la création à compter du 13 octobre 2025 d'un emploi permanent à temps non complet d'agent d'accueil représentant 10 h de travail par semaine en moyenne,

- que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel,

- pour un emploi de catégorie C que dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 367

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe s'il opte pour le recrutement d'un agent contractuel au terme de la procédure de recrutement,
ADOPTE l'ensemble des propositions du Maire,
PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Délibération n°2 : Suppression d'un poste d'adjoint technique

Le Maire rappelle au Conseil municipal que compte tenu de la réorganisation de la gestion du personnel dédié à la cantine, il propose au Conseil municipal à compter du 13 octobre 2025, de supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique en charge du ménage de l'école et de la cantine à temps non complet 12 heures hebdomadaires.

Invité à se prononcer sur ces questions et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet 12 heures hebdomadaires à compter du 13 octobre 2025.

Délibération n°3 : Modification du tableau des emplois

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2121-29, L. 2313-1 et R.2313-3,
- Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,
- Considérant la délibération fixant le tableau des emplois de juillet 2023

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune comme suit pour tenir compte de la réorganisation des postes dédiés à l'école et la cantine :

- création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet représentant 10 heures hebdomadaires,
- suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet représentant 12 h de travail par semaine.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DÉCIDE - la création, à compter du 13 octobre 2025, d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet représentant 10 heures de travail par semaine),
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet représentant 12h de travail par semaine à compter du 13 octobre 2025,

ADOPTE le tableau des emplois figurant en annexe

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Délibération n° 4 : Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2026-2030

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL et agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale.

Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

Le Centre de Gestion a conduit un appel à la concurrence pour parvenir à un contrat-groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code de la commande publique, a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) Assurances en sa qualité d'assureur et RELYENS comme courtier/gestionnaire du contrat-groupe.

DÉCIDE l'adhésion aux contrats d'assurance proposés par la CNP avec RELYENS comme courtier à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.

AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin.

Délibération n°5 : Achat mobilier et équipement du Lestelle-Café

Le Maire rappelle au Conseil que dans sa séance du 20 juin 2024, le Conseil municipal avait retenu les devis de l'UGAP pour une partie de l'équipement du mobilier du Lestelle-Café pour un montant global de 28.812,91 € HT.

À ce jour, la Commune adhérant à la centrale d'achat CAPAQUI, et les besoins ayant été affinés, de nouveaux devis ont été réalisés.

Tiers lieu : (estimation initiale : 15.250,36 € TTC)

Fournisseurs	Objet	Montant TTC
UGAP	mobilier	5 668,47 €
CAPAQUI	mobilier	7 525,42 €
		13 193,89 €

Logements (Estimation initiale : 16.104,28 € HT)

Fournisseurs	Objet	Montant HT
UGAP	mobilier	6 494,91 €
CAPAQUI	mobilier + micro ondes	2 399,96 €
Estimation	Réfrigérateurs + plaques de cuisson	1 250,00 €
Estimation	Vaisselle + divers	1 500,00 €
		11 644,87 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les nouveaux devis présentés

PRÉCISE que le Maire peut signer les devis complémentaires pour l'électroménager, la vaisselle et divers accessoires d'un montant inférieur à 10.000 € en vertu de la délégation de pouvoir qu'il a reçu.

Délibération n°6 : Décision budgétaire modificative : Budget communal

Une délibération budgétaire modificative est votée, à l'unanimité, pour l'ajustement de crédits d'un montant de 6 000 €.

Délibération n°7 : Décision budgétaire modificative : Budget locaux commerciaux

Une délibération budgétaire modificative est votée, à l'unanimité, pour l'ajustement de crédits pour un montant de 11 700€.

Délibération n°8 : Modification des loyers des commerces

Le Maire rappelle que la commune loue 3 commerces dont les loyers sont indexés chaque année à la date anniversaire de la signature du bail.

Les commerçants ont sollicité, suite à la dernière indexation, un geste du Conseil municipal pour prendre en compte leurs difficultés financières qui à terme pourraient mettre en péril la pérennisation de leur implantation sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention,

- Considérant la demande des commerçants
- Considérant la crise économique qui fragilise leur équilibre financier
- Considérant sa volonté de maintenir des commerces sur la commune,

DÉCIDE la signature d'un avenant avec chacun d'eux pour modifier le montant du loyer à compter du 1^{er} Octobre 2025 et la date de révision comme suit :

- La boulangerie : Sarl Au Soleil Levant, 350 € HT/mois
- Le salon de coiffure : Sarl Lutz, 350 € HT/mois
- L'épicerie : Sarl Framathis, 700 €HT/mois

FIXE la date de révision du 1^{er} Janvier de chaque année

PRÉCISE que la prochaine révision aura lieu au 1^{er} janvier 2027.

Délibération n°9 : Solidarité avec les Communes sinistrées par les incendies dans l'Aude

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT, il est proposé au Conseil municipal que la commune de LESTELLE-BÉTHARRAM contribue à soutenir les Communes sinistrées par les incendies dans le massif des Corbières en faisant un don d'un montant de 100 € à l'Association des Maires de l'Aude.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE une subvention exceptionnelle de 100,00 € à l'Association des Maires de l'Aude, pour soutenir les communes sinistrées par les incendies dans le massif des Corbières.

Délibération n° 10 : Remboursement achat

Monsieur le Maire ayant avancé la somme de 143,11 € pour l'achat d'un store pour la cantine, il convient donc de le rembourser.

Le Conseil municipal après avoir délibéré sur la présentation de la facture à l'unanimité :

APPROUVE le remboursement de l'avance d'achats à M Jean-Marie BERCHON soit 143,11 €
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération n°11 : Avenant n°1 Cybersécurité

Élaboré en 2022 et déployé depuis janvier 2023, le dispositif « Bouclier Cyber64 » a démontré son utilité en ayant permis à 335 communes et 6 communautés de communes des Pyrénées-Atlantiques de bénéficier, sans reste à charge, d'un socle de services et d'outils de cybersécurité française et européenne : anti spam, antivirus de dernière génération, gestionnaire de mots de passe, sauvegarde des données sécurisée dans un Cloud souverain.

Cela représente plus de 900 PC protégés, plus de 600 coffres forts de mots de passe ouverts, plus de 1300 adresses email protégées contre les spams et tentatives d'hameçonnage et plus de 20 To de données sauvegardées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M le Maire à signer l'avenant n° 1 avec la FIBRE64 afin de proroger le dispositif « Bouclier Cyber64 » jusqu'au 31 décembre 2028.

Délibération n° 12 : Vente bâtiment sis 14bis rue Gaston de Foix

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire d'un bâtiment en vertu d'un legs qui lui a été consenti le 12 avril 1866 par Mlle DAGUETTE.

Ce legs prévoyait que la propriété devait être à destination de presbytère.

En 1990, le Conseil a cédé le bâtiment d'habitation à usage de presbytère avec son enclos et pour ce faire a signé une convention avec l'association diocésaine pour disposer librement du bien.

Aujourd'hui, il reste un bâtiment à usage de salle de réunion avec son terrain, cadastré B 1122, B1124 et B1126 dont le mandat de vente a été confié à Square Habitat.

Le Conseil municipal,

- Considérant l'offre d'achat présenté par Madame TENESI Audrey, pour l'acquisition du bâtiment sis 14bis rue Gaston de Foix, cadastré B 1122, B1124 et B1126 pour un montant de 56.000 €,

DÉCIDE de vendre la propriété sis 14bis rue Gaston de Foix, cadastrée B 1122, B1124 et B1126, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2026,

FIXE le prix à 56.000,00 €, frais d'agence compris (5.600,00 €),

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à cette vente.

Délibération n° 13 : Désaffectation et déclassement du bâtiment dédié aux associations sis 14bis rue Gaston de Foix

Le Maire expose que le bâtiment situé au 14 bis rue Gaston de Foix a été spécialement aménagé pour que le club des aînés puisse s'y réunir. Étant affecté à l'accueil des personnes âgées, ce qui constitue une mission de service public, ce bâtiment relève du domaine public.

Cet accueil étant transféré dans la salle nouvellement rénovée, le bâtiment sera vacant. Par conséquent, la Commune a décidé de s'en séparer et a trouvé un acquéreur. Le Conseil en a déjà délibéré ce jour.

Cependant, un bien relevant du domaine public est inaliénable par principe. Il faut donc que le Conseil municipal désaffecte ce bâtiment et l'incorpore au domaine privé de la Commune pour pouvoir le vendre.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de désaffecter et de déclasser le bâtiment communal cadastré section B n°1126 et en conséquence d'incorporer ledit bien au domaine privé communal.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 28 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit novembre à 19 h 00, le Conseil municipal de la Commune de Lestelle-Bétharram, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Jean-Marie BERCHON, Maire,

Date de convocation : 20 novembre 2025

Étaient présents : M. Berchon Maire ;

MM Graciaa, Ladesbie, Mme Duhourcau, Mme Bonnefon adjoints

M Cazus, Mme Magendie, M Boiteau, Mme Vissières, Mme Betran Luciat et Mme L'Haridon Boiteau, M De Sousa, Mme Mengelle, M Martell et M Lucchini, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Alain GRACIAA

0 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 2 Novembre 2025.

1 – DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°1 : Approbation de la Modification Simplifiée N°1 du PLU

La mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU a été réalisée du 15 août au 15 septembre 2025. Un avis au public a été publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché en mairie pendant toute la

durée de la mise à disposition. Le dossier et ses pièces annexes ont pu être consultées pendant la durée de la mise à disposition, aux jours et heures d'ouverture de la mairie et sur le site internet de la commune www.lestelle-betharram.fr. Un registre a été ouvert en Mairie de Lestelle-Bétharram pour permettre au public de consigner ses observations. Le dossier comportait les pièces suivantes : le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, la notice de présentation et les avis des personnes publiques consultées le cas échéant. À l'issue de la mise à disposition, le registre a été clos et signé par le maire. Malgré la publicité opérée, aucune observation n'a été consignée sur le registre de concertation prévu à cet effet, et aucun courrier n'a été adressé en Mairie.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

DÉCIDE :

- d'approuver la Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Lestelle-Bétharram conformément au dossier annexé à la présente.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération n°2 : Restauration du Calvaire de Bétharram - Participation et remboursement des avances du FCTVA par les Amis des Sanctuaires

Le Maire informe le Conseil municipal que l'association « Les Amis des Sanctuaires » se propose de participer au financement du solde de la phase 2 des travaux de restauration du Calvaire de Bétharram qui s'élève à 397.547,54 € et à préfinancer le FCTVA.

Le Conseil, à l'unanimité,

ACCEPTE la participation de l'Association « Les Amis des Sanctuaires » pour un montant de 397.547,54 € pour le solde de la phase 2.

PRÉCISE que la commune s'engage à rembourser aux Amis des Sanctuaires le montant du FCTVA perçu pour cette opération au taux en vigueur en 2026.

Délibération n°3a : Décision budgétaire modificative : Budget communal

Une délibération budgétaire modificative est votée, à l'unanimité, pour l'ajustement de crédits concernant les travaux du Lestelle-Café et la participation des Amis des Sanctuaires.

Délibération n°3b : Décision budgétaire modificative : Budget Camp de Tourisme

Une délibération budgétaire modificative est votée, à l'unanimité, pour l'ajustement de crédits d'un montant de 400 €.

Délibération n°3c : Décision budgétaire modificative : Budget locaux commerciaux

Une délibération budgétaire modificative est votée, à l'unanimité, pour l'ajustement de crédits concernant les travaux du Lestelle-Café

Délibération n°4 : Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes.

En vertu d'une délibération en date du 25 Juin 2021, Monsieur Jean-Marie BERCHON Maire de la commune de LESTELLE-BÉTHARRAM a été autorisé à procéder, dans les limites fixées par le Conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Afin de financer le besoin ponctuel de trésorerie, et vu l'offre de financement de la Caisse d'Épargne AQUITAIN POITOU CHARENTES (ci-après « la Caisse d'Épargne »),

Le Maire décide de contracter auprès de la CAISSE ÉPARGNE AQUITAIN POITOU CHARENTES une ouverture de crédit ci-après nommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de soixante-dix mille euros (70.000 €) dans les conditions ci-après indiquées.

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 70.000,00 € (soixante-dix mille Euros) dans les conditions ci-après indiquées :

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que le Conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 70.000,00 €
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable €STR + marge de 0,50 %

Article-2

Le Conseil municipal autorise le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

Article-3

Le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Délibération n°5 : Travaux de défense incendie (tranche 2026): Demande de subvention

Le Maire rappelle au Conseil municipal sa volonté de réaliser le programme de travaux relatif à la mise en place d'un point d'eau incendie.

Il ajoute que le dossier de subvention a été établi et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 27 470,80 € HT.

Il convient maintenant de solliciter de l'État, du Département et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération.

Le Conseil,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions de l'État et du Département et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération.

PRÉCISE - que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt.

Délibération n°6 : Servitude de passage sur une parcelle communale

Le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur Jérémie RACAUD est propriétaire de la parcelle cadastrée section A n° 136 et que celle-ci n'a pas de sortie sur la voie publique. Il projette de créer un chemin afin de desservir son terrain dédié à son activité de maraîchage.

Il demande l'institution d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section A n° 806.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE : - l'institution d'une servitude de passage à titre gratuit grevant la parcelle communale cadastrée section A n° 806 au profit de la parcelle cadastrée section A n° 136 appartenant à Monsieur Jérémie RACAUD, à charge pour ce dernier de prendre en charge tous les frais d'aménagement et d'entretien du chemin et tous les frais d'acte afférents à cette affaire ;
- le tracé de la servitude sera pris à l'endroit figurant sur le plan joint.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Délibération n°7 : Vente d'une parcelle communale

Le Maire expose que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°1044 d'une superficie de 1.124 m², située chemin des Glérès, (près de la station d'épuration).

Monsieur Jean-Marie GAYE s'est manifesté afin d'acquérir ce terrain qui est enclavé dans ses parcelles.

Il est proposé de vendre ce terrain au prix de 1,00 € le m², étant ici précisé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de vendre la parcelle cadastrée section A n°1044 d'une superficie de 1.124 m² au prix de 1,00 € le m² à Monsieur Jean-Marie GAYE

PRÉCISE que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Délibération n°8 : Présentation du RSU 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport social unique 2024.

COMMISSION ANIMATION

Noël des enfants



Après le spectacle « Ho ho ho » de la compagnie La Diagonale venant d'Arras en Lavedan, cette année encore, le Père Noël est venu gâter les enfants du village.
Petits et grands se sont retrouvés autour d'un bon goûter.



ET SI ON OSAIT ...

Le samedi 21 février, la Commission animation vous propose à 20h30 dans la salle des fêtes d'assister à la projection du documentaire « Et si on osait ... », participation libre.

Ce documentaire retrace l'histoire d'un projet conçu par l'association Plein Gaz Collectiv. L'idée au début, a paru folle à certains : proposer à toutes les personnes volontaires fréquentant le Centre Hospitalier des Pyrénées (patients, professionnels de santé, enfants, personnel administratif, garagistes, jardiniers...) de reprendre la chanson « Bella Ciao » afin de créer un clip vidéo. Avec en plus la participation des enfants issus du programme El Camino à Pau et de musiciens professionnels, des membres du Funky style brass de Toulouse, une chanteuse de Marseille, un guitariste et un bassiste de Montpellier, ce sont finalement 179 personnes qui ont finalement participé à cette belle aventure humaine et artistique.

Ce film passionnant retrace cette véritable épopée. Il offre des portraits sensibles des participants, fait revivre de l'intérieur le travail de préparation et de création du clip.

Il souligne le pouvoir unificateur de la musique, capable de rapprocher des individus très différents, de les mettre sur un pied d'égalité et de renforcer les liens de solidarité. Il montre comment un tel projet contribue à déstigmatiser les personnes souffrant de troubles psychiques.

La projection du film sera suivie d'un échange avec les artistes sur le film et sur les futurs projets.



COMMISSION TOURISME

Des nouvelles du camping



Sandrine et Nicolas continuent à embellir le camping du Saitlet ...

Avec un nouvel hébergement qui va s'appeler la **Lodge Bohème**, d'une capacité de 4 personnes, avec un couchage à l'étage, d'une terrasse ainsi qu'une chambre en bas et d'un coin cuisine/salon.

Est prévu également une structure fermée pour accueillir cycliste, marcheur et autre. Cet accès sera équipé de tables et chaises ainsi que d'un coin micro-onde.

Voili voilou pour les 2 investissements de 2026 !!!



**VALORISATION
DU COL DU SOULOR**



Les travaux de valorisation du col du Soulor portés par la CCPN et la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, se sont terminés au printemps 2025.

Le col a repris vie autour de la Maison du Soulor.

À l'extérieur les parkings ne masquent plus le front de montagne et des aménagements de belvédères agrémentent le site. Des lutrins explicatifs racontent l'histoire des hommes et des usages au sein de ce col.

À l'intérieur, un espace muséographique retrace à travers des photographies et vidéos l'activité pastorale de ce site majestueux, la fabrication des fromages, l'observation de la migration des rapaces, la construction de la route, l'histoire du cyclisme et du passage du tour de France.

Le coût de ce projet est de 4 M 350 €, partagé entre les deux communautés de Communes (60 % pour le Pays de Nay et 40 % pour Pyrénées Vallées des Gaves) et subventionné à 72 %.

Les retours des nombreux touristes et des visiteurs locaux sont excellents. Ils soulignent la qualité de cet aménagement.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour vérifier sa situation électorale :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>

Jusqu'à quelle date peut-on s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections municipales de mars 2026 ?

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard **le 6 février 2026**.

Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- ☞ jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen,
- ☞ déménagement récent,
- ☞ acquisition récente de la nationalité française,
- ☞ droit de vote récemment recouvré.

INSCRIPTION :

- en ligne sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34240>
- en mairie

Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité
- Une preuve de domicile

L'ÉTOILE JOYEUSE

Notre Club a poursuivi ses marches hebdomadaires du mercredi matin et ses activités ludiques du vendredi après-midi, avec une nouvelle rencontre à la Maison de retraite de Bétharram, échange apprécié avec les résidents(e)s qui se poursuivra sûrement de temps en temps en 2026.

Nos marches nous ont permis de découvrir Beuste et ses moulins, Capbis et son patrimoine piscicole, Boeil-Bezing et sa saligue, Bordères et son moulin ...



Une sortie mémorable a eu lieu à la Cathédrale d'Oloron, ainsi qu'à « la Principauté » et le Château de Làas. Un excellent repas nous attendait à la Fontaine. (Photo). La journée s'est terminée chez le chocolatier « Lindt ».

Une sortie à Jaca était prévue fin octobre pour découvrir la citadelle, la cathédrale... mais elle a été annulée à cause du temps pluvieux. Ce sera désormais pour le printemps.

Nous avons participé à notre modeste niveau à la réalisation des décors de Noël sur la place Saint Jean, avec des pompons, des écharpes, etc.. Si vous n'avez pas encore vu de près ces belles réalisations, n'hésitez pas à vous en approcher et à les admirer !

Nous sommes affiliés à Générations Mouvement, qui a organisé un spectacle au Palais Beaumont à Pau. La troupe « Empire » y a présenté une revue exceptionnelle (Chants et danses).

Nous avons tenu un stand « Etoile Joyeuse » au vide grenier du Comité des fêtes.

Nous n'oublierons pas la journée exceptionnelle consacrée à la fête du Vélo (Photo) animée par le disc-jockey Gilles-animation. Plusieurs présentations ont eu lieu, notamment les différents types de vélos et l'épopée en vidéo d'un jeune couple parti d'Asson vers la Mongolie.

L'animateur Paul Fourticq a présenté les projets de la Communauté du pays de Nay.

Un quiz a été organisé à cette occasion portant sur les vainqueurs du Tour de France.

Merci aux jeunes accordéonistes Daniel et Mehdi pour leur ambiance musicale.



Nous ne manquons pas de fêter les anniversaires des membres de l'association et nous étions plus d'une vingtaine, une dernière fois avant Noël au Club actuel, pour un repas convivial, genre "auberge espagnole".

Nos rencontres se dérouleront désormais à la nouvelle salle des associations dans l'enceinte du « Lestelle-Café ».

L'association a accueilli plusieurs nouveaux et nouvelles adhérent(e)s mais nous avons aussi hélas, perdu Joëlle, adhérente, nous assurons Daniel son mari, de toute notre sympathie.

Bonne et heureuse année 2026, avec la meilleure santé possible et plein de joies familiales et amicales !

COMITÉ DES FÊTES

Après un repos bien mérité, les membres du Comité des Fêtes se sont retrouvés, toujours aussi motivés, pour vous proposer diverses animations tout au long du deuxième semestre.

Le dimanche 30 novembre dernier la pièce de théâtre « Indivision », création de « la Compagnie des Sept mines » (Nousty) - textes et mise en scène de Laurent Maury - a rassemblé un public nombreux et reparti heureux d'avoir passé un excellent moment.

Nos prochains rendez-vous :

- ***le samedi 7 février***, Lestelle-Bétharram se mettra à l'heure Irlandaise ! Vous pourrez gratuitement l'après-midi, vous initier aux danses irlandaises puis profiter d'un repas dansant dont les détails vous seront communiqués prochainement.
- ***Le samedi 7 mars***, un repas solidaire africain au bénéfice de l'association « Terre d'Afrique Fraternité »
- ***Le dimanche 26 avril***, un vide grenier de printemps,

D'autres propositions sont en attente de confirmation et nous vous tiendrons très vite informés.

Et bien sûr les traditionnelles Fêtes de la Saint Jean (19/20/21 juin) précédées cette année, nous l'espérons, des « sérénades ».

L'assemblée générale aura lieu salle de l'Isarce le vendredi 16 janvier à 19h30

Cette assemblée est ouverte à tous (de 17 àans), nous vous espérons nombreux. Si vous voulez faire partie des bénévoles ou devenir conscrits, n'hésitez pas à venir nous rencontrer,

En attendant vous pouvez nous joindre par téléphone :

Marie José 06 87 89 52 52 / Julio 06 35 36 41 04 / Elisa 06 67 51 77 86

Et nous suivre sur

facebook/ https://www.facebook.com/profile.php?id=61571408833404&locale=fr_FR

ou sur instagram



L'ÉCOLE PUBLIQUE

Cette année, l'école de Lestelle-Bétharram comporte toujours deux classes, et les niveaux de classe sont inchangés. Nous avons une classe CE-CM et une classe maternelle-CP.

En ce début d'année, les élèves de l'école sont allés visiter la Micro-folie de Nay autour du thème de l'eau.

La classe des CE-CM, dont le thème annuel de classe est la météorologie, a travaillé entre autres, sur le risque inondation sur le bassin versant de l'Adour avec l'association Ecocène et sur les besoins en alimentation et en sommeil.

En fin d'année, les élèves de la classe des grands sont venus partager un petit déjeuner avec les petits ; ils leur ont lu des histoires de Noël et ont partagé des jeux de société avec eux.

La classe de maternelle-CP étudie les petites bêtes, insectes et autres, et compte faire une sortie en fin d'année autour de ce thème.

Les inscriptions pour l'année prochaine sont ouvertes pour les habitants du village, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie et de l'école pour finaliser l'inscription de votre/vos enfant(s) à l'école publique, laïque et gratuite de votre village.



SIVU PINOCCHIO

En cette fin d'année 2025, voici les dernières nouvelles du Centre de loisirs Pinocchio.
Lors des vacances scolaires de la Toussaint, le SIVU Pinocchio a suivi deux thèmes :



Le premier **Halloween** : les enfants se sont déguisés et participés à de nombreux jeux au sein de l'école de Montaut mais ont fait également le fameux « porte à porte » pour récupérer des bonbons. Les habitants ont joué le jeu et les friandises n'ont pas manqué !

Autre thème : **les chevaliers**. Les enfants ont fabriqué des armes d'époque tandis que les petits faisaient des expériences scientifiques.

La sortie au zoo d'Asson prévue a dû être annulée, mais remplacée par Accrojungle pour le plaisir de tous, dans un parc pour enfants couvert de 1000m2.

Il est bon de noter que 6 enfants habitant Lestelle-Bétharram ont fréquenté le centre pendant les vacances, 45 enfants des communes voisines étaient présents, et qu'ils étaient en moyenne 25 par jour sur toutes les vacances.

Depuis la rentrée scolaire, l'équipe travaille beaucoup sur l'environnement, sur ce que l'on peut trouver dans la nature et sensibilise les enfants à l'éco-responsabilité.

Bien sûr, le thème de Noël a été mis en avant tout le mois de décembre avant les fêtes de fin d'année et vos enfants ont fabriqué un calendrier de l'avent ce qui leur a permis d'ouvrir une fenêtre tous les mercredis avant les vacances pour les faire patienter jusqu'à Noël !

N'oubliez pas que vous pouvez toujours inscrire vos enfants :

- par mail (alsh.pinocchio@laposte.net),
- par téléphone (07 65 82 32 68)
- ou pendant les jours d'ouverture directement au centre.





ENTENTE SPORTIVE NAY VATH VIELHA

Forte de ses 250 licenciés, l'Entente Sportive de Nay Vath-Vielha est reconnue comme un véritable club à vocation éducative et sportive, son caractère géographique lui permettant de représenter les communes de Lestelle-Bétharram à Pardies Piétat en passant par Coarraze et Nay, à un bon niveau régional.

On peut répartir le club en trois domaines sportifs, l'école de foot, les jeunes à 11 et les seniors.

L'école de foot regroupe les enfants de 5 à 13 ans. Plus d'une centaine ont accès à deux séances d'entraînement hebdomadaires, plus un match le samedi.

Idem chez les jeunes à 11, âgés de 14 à 18 ans, qui jouent sous l'appellation Groupement Jeunes Plaine et Vallée pour la troisième saison consécutive. Ce groupement réunit les jeunes des clubs de La Ribère et Vallée de l'Ousse avec le nôtre, ce qui entraîne un effectif plus conséquent et permet de faire jouer chaque jeune à son niveau le plus adapté.

Quant à nos 45 seniors, la compétition est de mise sans oublier bien sûr les valeurs du club « respect, plaisir et générosité ». La compétition se mesure par les résultats et en cette fin d'année, ils sont plutôt très bons. Notre équipe réserve est actuellement seconde en D3 avec l'objectif d'atteindre la première place en 2026 afin d'accéder à l'étage supérieur.

Quant à notre équipe fanion, elle occupe une très belle 3ème place en championnat R3 de la ligue de la Nouvelle Aquitaine avec la ferme intention de ne rien lâcher pour terminer dans le podium final.

Dans le cadre du foot loisir, notre club dispose également d'une équipe de foot à 7 seniors où la vingtaine d'anciens prend plaisir chaque dimanche matin à rechausser les crampons.

La force et la particularité de notre club est que la très grande majorité des éducateurs sont issus du groupe des seniors. Des éducateurs jeunes, diplômés et bénévoles qui donnent au moins trois jours par semaine pour l'éducation de nos jeunes, c'est notre grande réussite !

A noter aussi que plus de 90% de nos seniors sont issus de notre école de foot, le club a donc une véritable vocation locale pour représenter au mieux notre implantation géographique.

La gestion administrative et financière est à la charge du comité directeur composé de 14 membres. Le budget est équilibré, il provient au 2/3 des animations réalisées par le club grâce à une implication très importante de ses dirigeants.

Par exemple, en 2025 nous avons eu le plaisir d'organiser un tournoi à Lestelle-Bétharram pour près de 150 jeunes de la catégorie U11. Pour votre information, il sera renouvelé le samedi 13 juin 2026. Il se murmure aussi que dans le cadre des fêtes de la commune, un match pourrait se dérouler au stade en opposant les lestellois aux éducateurs du club... préparez vos crampons...

La formation est l'axe de travail essentiel du club, à cette occasion, je tenais à mettre à l'honneur Nolan Ferreira, jeune lestellois, qui vient d'intégrer le Pau FC en U14, après avoir réussi brillamment les tests d'entrée au pôle espoir de Talence, qu'il n'a pu intégrer pour de raisons logistiques. Nolan demeure notre grand espoir et aussi notre fierté de voir les couleurs de notre club dignement représentées au plus haut niveau.

L'E.S. Nay V.V. est aussi votre club, n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour partager nos valeurs !

En attendant, nous vous présentons à toutes et à tous, tous nos meilleurs vœux de bonheur et de réussite pour l'année 2026. Vous retrouverez toutes les informations concernant l'ES NAY VATH VIELHA sur notre site internet : www.esnayvv.fr.



Notre jeune espoir Nolan Ferreira avec son coach Romain Alias



Dans le cadre d'Octobre rose, 2 mamans ouvrent le match de nos seniors



Photos du tournoi U11 de juin 2025 à Lestelle-Bétharram

LA CORRUDA: une édition record à Lestelle-Bétharram

Le 7 septembre dernier, Lestelle-Bétharram a vibré au rythme de La Corruda, qui a connu cette année un record d'affluence avec plus de 400 participants réunis pour une journée sportive et conviviale. Sous un magnifique soleil, les coureurs et marcheurs ont profité de conditions idéales pour découvrir les superbes paysages du secteur.

Cette édition avait une saveur particulière puisqu'il s'agissait de la première organisée par la nouvelle équipe dirigeante. Un défi relevé avec succès, tant sur le plan sportif que sur celui de l'organisation.

Trois parcours de trail étaient proposés, permettant à chacun de trouver son défi : 10 km, 17 km et 30 km, ainsi qu'une marche ouverte à tous. Des tracés variés et exigeants, appréciés aussi bien par les traileurs confirmés que par les amateurs venus se faire plaisir.

Cette belle réussite n'aurait pas été possible sans une équipe de bénévoles exceptionnelle, mobilisée tout au long de la journée. Accueil, balisage, ravitaillements, sécurité : leur disponibilité et leur bonne humeur ont largement contribué à la réussite de l'événement.

Entre sport, nature et convivialité, cette édition de La Corruda restera dans les mémoires et confirme l'engouement grandissant pour ce rendez-vous incontournable à Lestelle-Bétharram.

Clément Aubiès
Secrétaire de La Corruda

Quelques images ...



Le jeune et motivé bureau

Une belle manifestation du 7 septembre dernier...



MONTAUT-LESTELLE FRELONS

Cette année 2025 a malheureusement connu une augmentation très sensible du nombre de frelons asiatiques sur nos 2 communes, Montaut et Lestelle-Bétharram.

Environ 5000 frelons ont ainsi été capturés sur Lestelle-Bétharram, soit 2 fois plus que l'année précédente et notre destructeur de nids agréé, Nicolas Lhospice, est intervenu plus de 40 fois à Montaut et 20 fois à Lestelle-Bétharram. (32 nids supprimés en 2024).

Cette prolifération est en partie due à une plus grosse production de miel, constatée un peu localement et plus globalement au niveau de la France.

Mais elle est aussi liée à l'absence de piégeage important dans les communes voisines comme nous le pratiquons, à l'exception peut-être d'Igon. Tant que le frelon asiatique ne sera pas reconnu comme un nuisible, prédateur des précieuses abeilles, la lutte active contre ce fléau ne dépend que de la bonne volonté de bénévoles et des collectivités locales, comme nos 2 communes qui veulent bien y participer.

Nous rappelons le principe de notre action : nos bénévoles (actuellement 5 mais s'il y a d'autres volontaires, ils seront les bienvenus) posent des pièges avec un produit spécifique qui n'attire pas les abeilles, en mars chez les adhérents, environ 70 à Lestelle-Bétharram en 2025 et viennent les contrôler et comptabiliser les frelons capturés 4 ou 5 fois jusqu'en juin et une nouvelle fois depuis 2 ans en septembre-octobre.

Nous avons constaté cette année que ce passage à l'automne était vraiment efficace et nécessaire. L'adhésion coûte la modique somme de 6 € à l'année, vous pouvez toujours nous contacter si vous souhaitez participer à cette action collective et venir éventuellement à l'Assemblée Générale de l'Association qui aura lieu cette année à Lestelle-Bétharram, **le vendredi 6 février** à 18h à la salle de l'Isarce.

Renseignements au 07 78 68 01 62



CLUB DE PÉTANQUE

Succès historique du club de pétanque Lestellois !!!

Une finale 100 % Lestelloise et une montée en Coupe Régionale

Résumé de la compétition

Le club de pétanque de Lestelle a marqué l'histoire lors de la récente Coupe des Clubs en réalisant une performance exceptionnelle. En demi-finale, l'équipe 1 de Lestelle a éliminé la formation de la pétanque Montbrun 1, tandis que l'équipe 2 a créé la surprise en venant à bout de l'équipe Pasteur 1.

Ces victoires ont permis aux deux équipes du club d'atteindre la finale, offrant ainsi une affiche 100 % Lestelloise.

Une finale inédite

Ce scénario rêvé pour notre club a abouti à une confrontation fraternelle en finale. Dans une ambiance conviviale mais compétitive, c'est l'équipe 2 qui s'est imposée et a remporté le titre de la Coupe des clubs. Ce succès consacre l'excellent travail de formation et de cohésion réalisé au sein du club.

Bilan et Perspectives

Grâce à cette victoire, l'équipe 2 du club de Lestelle accède à la Coupe Régionale, une première étape vers de nouveaux défis sportifs. Ce résultat exceptionnel est le fruit d'un engagement collectif, d'un esprit d'équipe remarquable et d'une passion partagée pour la pétanque.

Conclusion

La montée en coupe régionale de l'équipe 2 vient couronner une saison remarquable pour le club de Lestelle. Cette réussite démontre la vitalité du club et augure de belles perspectives pour la suite.

Félicitations à toutes et tous les joueurs, dirigeants et supporters qui ont contribué à ce beau parcours.





LA RUCHE

Le 7 janvier 2026, l'Assemblée Générale du Tiers Lieu « La Ruche » s'est tenue dans la salle de Lestelette, avec de nombreux participants.

Emmanuelle Favorel, la présidente a dressé le rapport moral et financier de l'année, rappelant que celle-ci était une année de transition porteuse d'avenir. Malgré un contexte fragilisé, « La Ruche » a su maintenir un cap défini par ses statuts et poursuivre sa mission.

Grâce à l'engagement des membres du bureau et adhérents, des ateliers ont eu lieu, gardant ainsi le lien social.

Ainsi depuis sa création, le Tiers Lieu a proposé quelques activités

- Une conférence sur la relaxation animée par Bertrand Jachet,
- Une initiation aux massages animée par Isabelle Parier
- Initiation à la couture animée par Nadine L'Haridon,
- Un atelier « peinture » animé par Monique Duhourcau
- Un atelier de préparation aux décos de Noël pour le village
- Des moments d'échanges autour d'un café.

Pour 2026, les enjeux sont pleins d'avenirs. Tout d'abord, renouvellement du bureau :

Présidente : Emmanuelle Favorel

Vice-présidente : Monique Duhourcau

Trésorier : Ghislain Dedreuil

Secrétaire : Amélie Vallée

Secrétaire adjointe : Elisabeth Albientz

Il reste le poste de trésorier adjoint à pourvoir : avis aux amateurs !

Donc pour 2026, les priorités de ce Tiers Lieu seront, une fois l'équipe du bureau stable, de réussir l'installation dans les nouveaux locaux pour offrir un cadre optimal aux activités proposées, de mettre en route l'espace de travail partagé, et de développer les animations en recherchant de nouveaux bénévoles et partenaires.

Quelques activités ont déjà été proposées et devraient se mettre en place dès la mi-février. Une proposition de tournoi de scrabble, un atelier slams/poésie, un atelier tricot, un de couture, et poursuite de l'atelier peinture tous les 15 jours le mardi après-midi. L'accompagnement d'Aide aux devoirs a débuté en janvier, au sein de l'école, avec 3 bénévoles, intervenant le mardi.

L'espace de travail partagé (co-working) :

Situé au premier étage du nouveau bâtiment, il comprend 2 bureaux individuels et 4 places dans l'open-space. Son utilisation peut se faire à l'heure, demie journée, journée, ou plus.

Au rez-de-chaussée, la salle communale est dédiée aux associations ou aux personnes souhaitant mettre en place une activité, à la mairie et si besoin au restaurant. D'ores et déjà l'Etoile Joyeuse l'occupera tous les vendredis après-midi, et l'atelier peinture un mardi sur deux, l'après-midi.

Les activités qui actuellement se faisaient à la salle de l'Isarce, pourront bien sûr en profiter.

Vous pouvez nous contacter pour toutes informations, que ce soit pour les tarifs de l'espace de travail partagé, ou la réservation de la salle (adhérents ou auto-entrepreneur), pour mettre en place une activité (régulière ou aléatoire) ou tout autre renseignement, par mail

tierslieularuche64@gmail.com

Merci de votre confiance
Emmanuelle Favorel, Présidente

À LA RENCONTRE DE ...

MARCEL PASQUÉ est un retraité de bientôt 84 ans, habitant à Lestelle-Bétharram. Marié, deux enfants, grand-père de trois petits-enfants et arrière-grand-père de bientôt trois arrières petits-enfants.

Il a été le Président de l'Etoile Joyeuse, et son épouse lui a succédé depuis cette année.

Il a récemment publié un livre, "Enfermé ! ?".

Nous sommes allés à sa rencontre !

Marcel, pourriez-vous nous résumer votre parcours ?

"J'ai été chaudronnier pendant vingt-neuf ans en région parisienne, puis chef de service "sans connaître l'anglais". J'ai également travaillé dans le bâtiment durant cinq ans environ.

J'ai vécu à Mantes la Ville (78), où je me suis occupé de ma sœur de 1972 à son décès, avant d'arriver à Lestelle- Bétharram.

Ma fille et mon gendre habitaient depuis quelque temps ce village. Nous y venions en vacances avec mon épouse. Ainsi, avec elle, nous avons pris la décision de nous y installer.

Le décès de ma sœur, la vente très rapide de notre maison ont finalement accéléré nos décisions."



L'écriture, Marcel, comment est-elle arrivée ?

"J'ai toujours écrit. Durant mes cinq années dans le bâtiment notamment, je prenais des notes sur mes souvenirs, sur mon enfance, tous les midis à l'heure de la pause déjeuner. Ce besoin d'écrire est certainement en moi. J'ai toujours aimé les romans policiers !

Je suis aussi le créateur d'un jeu "qui apparie gagne", marque déposée à la NPI."

Marcel, vivre à Lestelle-Bétharram, c'est comment pour vous ?

"J'ai rencontré beaucoup de personnes sympathiques ! Il faut cependant aller vers les autres un minimum. C'est parfait pour moi !"

Son livre policier, "**Enfermé ! ? la vengeance déraisonnable**", sorti en février 2025 est disponible sur commande. Il prépare la suite.

À suivre, donc !



À LA RENCONTRE DE ...

Romain OZANNE, en couple, une petite fille, installé à Lestelle depuis cinq ans après avoir passé plusieurs années à Paris et quatre ans à Pau.

Romain, comment êtes-vous arrivé dans le domaine du cinéma ?

Déjà à la fin du collège je savais que je voulais faire des études d'ingénieur du son, au départ pour faire de la musique. J'ai donc intégré l'école nationale supérieure Louis Lumière qui forme entre autres aux métiers du son pour les secteurs de l'image (cinéma, télévision). À la sortie de cette école, j'ai fait plusieurs stages en région parisienne ou j'ai d'abord été responsable du matériel d'un petit studio, puis assez vite, après une année, j'ai pu me consacrer au montage son et mixage de films.

Romain, comment est réalisé le montage du son sur un film, et quelles sont les qualités nécessaires à ce métier ?

On part du son du tournage, puis on doit le « nettoyer » de bruits parasites (passage d'avion...) mais je suis là surtout pour l'améliorer en suivant les souhaits du réalisateur, il faut bien sûr beaucoup de technique mais aussi un sens artistique. Ce métier demande énormément de concentration et de minutie. Pour le mixage, le travail doit se faire dans un espace suffisamment grand pour pouvoir reproduire le son comme dans une salle de cinéma, de manière à avoir un rendu qui ressemble le plus à ce que les spectateurs vont voir.

Romain, sur quels films avez-vous collaboré récemment ?

Je ne travaille pas forcément sur de grosses productions connues du grand public, mais les Lestellois ont pu voir en 2024 à la salle des fêtes le film « All We Imagine as Light » de Payal Kapadia qui a reçu le « Grand Prix » au festival de Cannes ainsi que le documentaire « La Rivière » de Dominique Marchais sur les rivières du Béarn.

Romain, vivre à Lestelle-Bétharram c'est comment pour vous ?

Nous sommes très heureux d'avoir trouvé un village dynamique grâce à ses commerces et tous les événements proposés. Notre fille vient de faire sa rentrée dans l'école du village qui ici est à taille humaine. Nous avons vraiment envie de nous investir dans la vie du village.



LES AMIS DES SANCTUAIRES

Chers amis,

Notre commune est dotée vous le savez tous, d'un riche patrimoine architectural et religieux qu'il faut entretenir le mieux que nous le pouvons. Hormis le Sanctuaire Notre Dame qui est propriété et à la charge de la Commune, le chemin de Croix et ses abords ainsi que la Chapelle Saint-Michel sont à la charge de l'association des Amis des Sanctuaires de Bétharram, composée d'une trentaine d'adhérents de tous horizons, prêtres mais essentiellement de laïcs.

La rénovation de la totalité des chapelles du Calvaire, propriété de la commune, est arrivée à sa fin.

25% du montant total des travaux de restauration sont à la charge de l'association. Les dons reçus depuis plusieurs années auront permis d'assurer ce financement à hauteur de 610 000 € dont 400 000 € viennent d'être versés cette fin d'année afin de clôturer le chantier.

Notre souci maintenant, est de pouvoir continuer à entretenir le chemin de Croix et ses abords ainsi que la chapelle Saint-Michel, qui aurait besoin d'un bon rafraîchissement, les peintures étant en très mauvais état.

Nous avons besoin de l'aide de tous ceux qui aiment à se promener ou prier en ces lieux, qui apprécient les chapelles illuminées le soir et la propreté du sentier ou qui sont tout simplement sensibles à la beauté du site.

Plus nous serons d'adhérents, mieux nous nous ferons connaître. Des bulletins d'adhésion ou de dons (qui ouvrent droit à exonération d'impôts) sont à votre disposition à l'entrée du Sanctuaire Notre-Dame.

Pour toute information complémentaire vous pouvez nous joindre au 06 73 45 87 55.

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année à vous et vos familles.

Muriel Bonnefon
Vice-Présidente

CONCERT DU NOUVEL AN



Depuis sa création, en 1958, cette association a recherché des partenariats avec différentes structures associatives du territoire du Béarn afin de privilégier des répertoires très variés. L'association favorise la pratique instrumentale amateur, et l'ouverture sur des publics diversifiés.

Composé de musiciens amateurs de tous les âges et de tous les niveaux, cet ensemble orchestral a pour projet associatif d'accueillir tous musiciens souhaitant reprendre ou poursuivre une pratique instrumentale, tout en étant encadré et conduit musicalement par un professionnel.

En ce début d'année, vous pourrez découvrir dans une première partie,

- des sérénades de Schubert pour voix et orchestre, avec Marianne Rodriguez soprano,
- des sérénades pour orchestre de Dvorak, de Haydn arrangées pour notre ensemble.

L'orchestre sera placé pour ce concert sous la direction de P. Lartigue.

La deuxième partie sera consacrée à un Hommage à E. MORRICONE et ses plus belles musiques de film arrangées par B. Perry, pour Chœur et Orchestre, et interprétées par l'Ensemble vocal du Pays de Nay « La Psallette » et l'E.O.P. sous la direction de Bernard Perry.

Venez nombreux démarrer cette nouvelle année en légèreté.

Le concert se tiendra à la Salle des fêtes le Dimanche 25 janvier 2026, à 16h, en entrée libre participation.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

HONTAA Emy Victoria	05/07/2025
TOUYARET Amalia Fanny Agnès	30/07/2025
MONGUILHET Gabin Louis	15/09/2025
DEBREUIL-MONET Clémence Marie Anna	28/09/2025
SEYRES Maël	02/11/2025
DA COSTA Ezio	02/12/2025

Mariages :

DANNÉ Christophe Bernard et DE LABACA Hélène	09/08/2025
MALABIRADE Christian et BIGUÉ Sylvie Marie	23/12/2025

Décès :

GRACIANNETTE Alain Louis Paul	24/07/2025
BONAHON Joëlle Jeanne, née FERRE	12/08/2025
CAZENAVE Jean-Michel	23/08/2025
GASPARD Fernand	16/09/2025
BECUWE Martine, née GUIOT	25/10/2025
LAPYYADE Clotilde Magdeleine, née BAYENS	08/11/2025
BERDUCOU Paul Fernand Pierre	09/11/2025
ROBLEDILLO Alain Sauveur	20/12/2025
LARAGNOUET Marguerite Adrienne, née MESPLE-SOMPS	22/12/2025
VERDU Alain	10/01/2026

NUMÉROS UTILES

Ouverture du secrétariat de Mairie du mardi au vendredi de 15 h 00 à 17 h 30.

05.59.61.93.59)

mail : mairie@lestelle-betharram.fr

En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat

Vous pourrez joindre :

- Le Maire : M. Jean-Marie BERCHON 06.85.05.53.19
- 1^{er} adjoint : M. Alain GRACIAA 06.87.92.09.82
- 2^{ème} adjoint : M. Jean-Marc LADESBIE 06.31.63.89.94
- 3^{ème} adjoint : Mme Muriel BONNEFON 06.73.45.87.55
- 4^{ème} adjoint : Mme Monique DUHOURCAU 06.70.20.17.97

En cas de panne électrique :

Dépannage ErDF : 7 jours sur7, 24h/24 (09 72 67 50 64)

Où trouver les informations et l'actualité sur Lestelle-Bétharram

- Site internet : www.lestelle-betharram.fr
- Facebook : Mairie de Lestelle-Bétharram
- L'application Intramuros
- Bulletin municipal deux fois par an (février et août)



Lutins, farfadets et fées des jardins sont venus animer la place Saint Jean en déposant leur « village enchanté » pour les fêtes de Noël et de la nouvelle année.